



Certibeau



CertIBEau : LA certification EAU pour les bâtiments wallons. En Wallonie, de nombreuses constructions ne respectent pas les normes du Code de l'Eau. La vérification du respect des législations européennes et wallonnes est devenue indispensable pour une meilleure prise de conscience environnementale.

En effet, l'eau est une ressource à protéger pour tous. Face à ce constat, le gouvernement wallon a décidé d'organiser une vérification via l'obligation de disposer d'un certificat : le CertIBEau. Ce certificat a pour objet une meilleure gestion et une meilleure information des risques liés au cycle de l'eau dans les habitations et les bâtiments publics et privés. L'objectif de la procédure est d'assurer que les installations intérieures soient conformes à la législation en vigueur, cette certification n'implique aucune nouvelle obligation ou norme technique. Régi par un Décret du Parlement wallon et par un Arrêté du Gouvernement wallon, ce document est délivré par des certificateurs agréés et porte sur :

- le réseau intérieur d'eau de distribution
- l'évacuation et les éventuels traitements des eaux usées et pluviales.

CertIBEau, pourquoi ?

Êtes-vous raccordés à l'égout ? Avez-vous une fosse septique ? Où sont évacuées vos eaux pluviales ? Faut-il installer un réducteur de pression ?... Peu de personnes peuvent répondre à ces questions. Or, une installation défectueuse peut présenter des risques pour la santé et engendrer de la pollution. CertIBEau permet alors de répondre à 3 enjeux majeurs :

sanitaire : les installations intérieures peuvent faire l'objet de dysfonctionnements sur le plan de l'hygiène et de la santé humaine. Comme, par ex, la présence de canalisations en plomb, une connexion entre l'eau de distribution et l'eau de pluie...

environnemental : grâce à des actions comme la vérification du raccordement des immeubles à l'égout, l'absence de rejet des eaux usées dans le milieu naturel... On peut espérer améliorer la qualité des masses d'eau.

informatif : au travers d'audits du cycle de l'eau des immeubles bâtis, chaque propriétaire peut connaître l'état de ses installations d'eau ainsi que la réglementation et les risques sanitaires qui y sont liés.

Certibeau n'est imposé qu'aux immeubles introduisant une demande de premier raccordement à l'eau après le 1er juin 2021.

Sources et informations à ce sujet sur : www.certibeau.be



Pêche électrique dans le Serpont

Ce mercredi 26 mai 2021, la cellule de coordination du CR Lesse a participé à une pêche électrique organisée par l'Institut Scientifique de Service public (ISSEP) et le Laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie (LDPH), en vue de réaliser un inventaire piscicole. La technique de pêche électrique consiste à « faire passer » un courant électrique dans l'eau pour tétaniser les poissons. Le courant électrique envoyé est sans danger pour les poissons qui restent paralysés plusieurs secondes, le temps de les récupérer à l'épuisette. Les poissons récoltés sont ensuite comptés, mesurés et pesés ; ce qui permet d'évaluer statistiquement le cheptel piscicole d'un cours d'eau et de déterminer si celui-ci est en adéquation avec le potentiel de production de la rivière. Cette pêche électrique a été réalisée, en 2 passages, dans le Serpont (à la limite entre les communes de Libramont et de Libin), sur un tronçon de 150 mètres. De nombreux chabots et truites ont été récoltés, quelques vairons, une lamproie et un ombre.



Saviez-vous que ? Focus sur le Shikansen.

Le Shikansen, ou « train martin-pêcheur » est un train à grande vitesse japonais inauguré pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 1964. A l'époque c'était le train le plus rapide du monde, avec une vitesse de 320 km/h. Le Shikansen du fait de sa vitesse, comprime et déplace beaucoup d'air, provoquant un boum sonore à la sortie des nombreux tunnels creusés dans les montagnes japonaises.



<https://innover-malin.com/biomimetisme/>

Au début des années 1990, ce désagrément sonore a été considérablement gommé par l'ingénieur et ornithologue, Eiji Nakatsu. Celui-ci s'est intéressé au fait que le martin-pêcheur plonge dans l'eau en provoquant un minimum de remous. Cet oiseau est le plus efficace sur terre pour passer entre deux milieux de densités différentes. Eiji Nakatsu eut donc l'idée d'imiter la forme du bec du martin-pêcheur pour l'avant des trains Shinkansen, afin qu'ils puissent passer du milieu moins dense à l'extérieur du tunnel au milieu plus dense de l'intérieur du tunnel sans émettre de bang sonore. Les résultats des expériences faites sur les premiers trains utilisant cette forme particulière ont été très satisfaisants. Cette forme permet également de réduire la douleur ressentie au niveau des oreilles des passagers, qui était due aux changements de pression brutaux à l'intérieur du train entrant ou sortant d'un tunnel.

Cette solution technologique empruntée au monde du vivant est un exemple typique de biomimétisme. Forgé par l'universitaire américain Otto Schmitt, le terme « biomimetics » peut donc se résumer en quelques mots par le transfert de modèles et mécanismes biologiques vers la technologie.

Quelques exemples de biomimétisme :

- Le premier engin volant plus lourd que l'air des frères Wright, en 1903, s'inspire du vol du pigeon.
- Le Velcro est né de l'observation des crochets mis en œuvre par certaines plantes pour la propagation de leurs graines via le pelage des animaux.
- L'architecture s'inspire des termitières pour concevoir des structures de bâtiments à climatisation passive.

Sources :

- <https://biomimetisme.wordpress.com/le-biomimetisme-dans-les-transport/>
- <http://tpe-shinkansen.e-monsite.com/pages/ii/page-1.html>

A vos agendas (toujours sous réserve...)

Le CRLesse sera présent :

- **Le dimanche 27 juin de 10h à 19h :**
Festival de la microaventure à Rochefort
- **Le Samedi 17 juillet :**
« Balade Eau » organisée par le Syndicat d'Initiative de Daverdisse.